



CONCOURS 2010  
PROMOTION  
DE L'ETHIQUE  
PROFESSIONNELLE  
ROTARY - CGE  
CONFERENCE  
DES GRANDES ECOLES

« Mention Régionale »  
District 1710

MENTION SPECIALE  
Concours National  
Remis le 26 mai à  
l'UNESCO

## De la nécessité morale à l'utilité économique de l'éthique professionnelle



Ecole des Avocats de la Région Rhône-Alpes

**Hélène LELEU et Thomas BERTHILLIER**

## Présentation

L'éthique professionnelle, notion glissante au cœur de la vie sociale et économique, fait appel à divers domaines de compétences. Ainsi, cette notion fait fortement appel aux sciences sociales mais également aux sciences économiques et par extension aux sciences juridiques.

En tant qu'élèves avocats, nous avons conscience d'avoir un point de vue particulier de l'éthique professionnelle. Néanmoins, nous avons essayé, dans la mesure du possible de nous départir des nombreuses influences liées à nos formations juridiques, certes différentes ( Droit public et Droit social), mais qui nous conditionnent nécessairement.

La question de l'éthique est au cœur de notre future profession et constitue de toute évidence, l'un des aspects majeurs de notre formation actuelle au sein de l'Ecole des Avocats de la Région Rhône-Alpes, et que nous avons déjà pu appréhender notamment en cabinets d'avocats.

## Résumé

Après avoir démontré que l'éthique constitue une nécessité sociale, au-delà de l'effet de mode ambiant de ces dernières années, ceci pouvant s'expliquer par une volonté de lutter contre l'individualisme qui caractérise notre société, nous nous sommes attachés à préciser que cette éthique doit, afin de garantir une meilleure effectivité, se concrétiser par des règles déontologiques, de préférence sanctionnées, disciplinairement par exemple.

Ensuite, nous avons considéré l'éthique dans son aspect économique, en considérant l'ambivalence de son utilité économique. En effet, si l'éthique apparaît difficilement conciliable avec la recherche du profit, elle tend à devenir un nouvel argument marketing sur les marchés concurrentiels.

## Bibliographie indicative

- *Éthique et morale Soi-même comme un autre*, Paul Ricoeur, Le Seuil, Paris, 1990
- *La place du travail dans l'identité des personnes*, Hélène Garner, Dominique Méda, 2006
- *L'individualisme et les intellectuels*, dans *La science sociale et l'action*, Durkheim
- *Quelques réflexions sur la contrainte et la liberté*, Maurice Allais, 1952
- *Déontologie de l'avocat*, Raymond Martin, Litec, 2009
- Rapport n°2276, assemblée nationale, sur la proposition de loi n°2211 relative à l'organisation du débat public sur les problèmes éthiques et les questions de société
- *De l'éthique médicale aux lois bioéthiques*, D. Thouvenin, RTD Civ, 1994, p.722
- *Ethique et entreprises : le point de vue américain*, Jean Pasquero
- *Programme de recherches L'Europe économique*, Série solidarité, Guillaume Zorgbibe, 2004
- *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Max Weber

**« Le problème majeur de l'expansion du capitalisme moderne n'est pas celui de l'origine du capital, c'est celui du développement de l'esprit du capitalisme ».** (Max Weber, *L'Éthique protestante et l'esprit du capitalisme*).

Si la question de l'éthique professionnelle semble être devenue aujourd'hui un sujet de société, il semble opportun de garder à l'esprit que ce concept n'est pas neuf.

En effet, à l'aube du XX<sup>ème</sup> siècle, Max Weber envisageait déjà un lien entre « la religion protestante et l'activité économique ». Sa théorie a très souvent été ainsi simplifiée, de sorte que nous oublions aujourd'hui son essence. Or la notion d'éthique mérite qu'on lui restitue toute sa place. Pour Max Weber, le puritanisme accable le fidèle de part le dogme de la prédestination. En réaction et face à cette tension intérieure, le fidèle va se constituer une éthique qui lui permettra de surmonter les effets de sa théologie. De cette manière de vivre parfois qualifiée d'austère (travail acharné, obligation de réinvestir son argent...), des conséquences notables en résulteront, non seulement pour le fidèle mais également pour tous les acteurs de la vie économique. L'éthique est donc consubstantielle de notre Société depuis de nombreuses années. Il n'en reste pas moins que l'on ne peut, aujourd'hui, nier le renouveau de l'intérêt de notre société contemporaine pour cette notion.

L'éthique est une notion glissante. En effet, si étymologiquement, le mot éthique du grec « ethos » renvoyait aux mœurs, aux réflexions sur la conduite humaine, ce mot désigne de nos jours un ensemble de règles de conduite, définissant une véritable *science de la morale* (dictionnaire *Le Robert*). La notion d'éthique renvoyant à une idée de morale, sa conception est alors susceptible de varier d'un individu, d'une société, et d'une époque à l'autre. Ainsi se pose le problème de la légitimité de l'auteur des règles d'éthique professionnelle. L'éthique n'est pas une vérité qui pourrait être détenue par des experts par exemple. La Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République l'a d'ailleurs souligné en estimant que « *dans une démocratie moderne, on ne peut plus imposer à nos concitoyens des solutions à des problèmes aux enjeux éthiques, sociaux et environnementaux sans recueillir au préalable leur avis et sans les faire participer aux décisions qui les concernent* » (Rapport n°2276, assemblée nationale, sur la proposition de loi n°2211 relative à l'organisation du débat public sur les problèmes éthiques et les questions de société).

Il faut alors distinguer cette notion de la déontologie, du grec « *deon-deonlos* », qui désigne elle aussi des règles, devoirs et obligations. Mais la déontologie se distingue de l'éthique en ce qu'elle a un contenu réglementaire et est assortie de sanctions (D. Thouvenin, *De l'éthique médicale aux lois bioéthiques*, RTD Civ, 1994, p.722).

Finalement, l'éthique professionnelle, notion non équivalente de la morale et de la déontologie mais qui en est infiniment liée, renvoie au comportement de l'être humain et aux décisions qu'il doit prendre. De ce constat, il n'y a qu'un pas avant de comprendre que l'étude de l'éthique professionnelle n'a jamais eu autant de pertinence qu'aujourd'hui, dans nos sociétés en prise avec la mondialisation, la modernisation des techniques et l'évolution des mœurs.

Cet essor récent doit nous amener à nous interroger sur la nécessité sociale de l'éthique professionnelle (I), sans oublier son utilité économique (II).

## I. L'INDUBITABLE NECESSITE SOCIALE DE L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE

Après avoir précisé en quoi l'éthique nous apparaît nécessaire dans notre société dont l'individualisme est aujourd'hui criant (A), nous envisagerons la déontologie en tant que manifestation créatrice d'une certaine éthique ayant une visée impérative (B).

### **A. L'éthique, une nécessité dans une société individualiste**

C'est avec Durkheim et son ouvrage *De la division du travail social* (1893), qu'il faut envisager avec précision le tableau de l'«individualisme moderne», où le respect de la personne humaine est érigé en valeur ultime, seule à même d'assurer la cohésion des sociétés industrielles modernes. Plus tard, dans son ouvrage *Le suicide*, il met en exergue que ce respect est le seul lien social véritable.

Enfin, dans son ouvrage *L'individualisme et les intellectuels*, il précise qu' «*on s'achemine peu à peu vers un État où les membres d'un même groupe social n'auront plus rien de commun entre eux que leur qualité d'homme, que les attributs constitutifs de la personne humaine en général... Il ne reste plus rien que les hommes puissent aimer et honorer en commun, si ce n'est l'homme lui-même.*»

Face à cet individualisme, favorisé selon Simmel dans notre société par les grandes agglomérations, l'éthique apparaît comme un moyen de renouer avec la nature politique de l'Homme.

Pour l'écrivain Jacques de Lacretelle, «*une démocratie ne vaut et ne dure que si elle sait refondre constamment dans la communauté nationale l'individualisme qu'elle fait naître*». C'est ainsi que dans notre démocratie, face à un individualisme dont les effets néfastes ont récemment pu être perçus, dans de grandes entreprises françaises, que l'éthique s'inscrit dans une exigence de refondation de la communauté professionnelle, celle-ci participant de la communauté nationale.

Selon Paul Ricoeur, philosophe français, le terme « éthique » fait référence aux actions estimées bonnes. Dans son ouvrage *Ethique et morale*, Paul Ricoeur nous enseigne qu'en matière d'éthique, le point de départ doit être le « *souci de l'autre* ». Cette éthique nécessite la capacité d'agir intentionnellement, la capacité d'introduire des changements, c'est-à-dire une capacité d'initiative dans le but de *vivre bien avec et pour les autres*.

Ce désir de « *vivre bien avec et pour les autres* » semble être un sursaut de l'humanité assoupie, en proie avec un individualisme qui est, à la fois le fer de lance de celle-ci mais également sa principale menace. L'éthique n'apparaît donc pas seulement comme « un effet de mode » ; il s'agirait plutôt d'un remède ancestral dont l'utilité apparaît aujourd'hui bien réelle.

Il faut à cet égard envisager l'intemporelle citation d'Aristote « l'homme est un animal politique ». Si les êtres humains ne peuvent vivre en dehors de l'état de société, ils doivent cependant, dans nos sociétés contemporaines, veiller à ce que leur désir d'indépendance n'aboutisse pas à une situation dans laquelle ceux-ci ne seraient que des « *électrons libres* » déconnectés du noyau que constituerait la société.

Face à la crainte de ne plus faire partie de celle-ci, les individus prennent conscience de l'importance de prendre en compte « l'autre », peut-être parce qu'ils s'imaginent en celui-ci...

La nécessité de l'éthique dans notre société semble enfin trouver son origine dans le désenchantement du monde que décrit Max Weber. Ainsi, la disparition progressive de la religion semble pouvoir être compensée, dans une certaine mesure, par l'éthique. C'est donc naturellement dans nos sociétés contemporaines au sein desquelles l'individu se définit principalement par son activité professionnelle, que l'éthique a pu trouver un terrain propice à son développement. Comme a pu le démontrer Dominique Méda, le travail est, après la famille, la seconde composante essentielle de l'identité, bien avant les relations amicales, les loisirs ou encore les origines ou opinions politiques. Dès lors, le développement grandissant, depuis plusieurs dizaines d'années, de la place de l'éthique ne semble être, en aucun cas, le fruit du hasard.

Cependant, et parce que l'éthique ne peut avoir un impact que si elle globalement partagée, il nous semble certain, en tant que juristes mais également en tant que citoyens, que celle-ci ne peut réellement être efficace que si elle est soutenue par le droit. En effet la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen du 26 août 1789 dispose que « *tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.* ». Dès lors, sauf à faire montre d'un certain angélisme, ceci nous conduit à penser qu'une force contraignante, souvent non suffisante est néanmoins nécessaire...

C'est en ce sens que les propos de Maurice Allais nous paraissent particulièrement pertinents ; ils nous permettent ainsi d'avancer que l'éthique, pour être réellement efficace, doit être soutenue par le droit, lequel est soutenu par la force. Selon cet auteur, « *un droit sans une force pour le soutenir n'est plus un droit. La force est la seule base du droit. Ce n'est que par hypocrisie, par ruse ou par lâcheté qu'on le nie. Mais les faits sont les faits et aucune protestation sincère ou simulée ne peut rien y changer. La méconnaissance du droit de la force ne peut mener qu'à de lourdes erreurs* ». Ce qui nous porte à envisager la déontologie comme manifestation impérative de l'éthique.

## **B. La déontologie, une manifestation impérative d'une certaine éthique**

La déontologie s'est développée dans différents domaines de manière prolifique. Néanmoins, force est de constater que les obligations consacrées sont différentes selon le corps de métier. Celles-ci s'inspirent souvent d'une idéologie commune et, à ce titre, il est remarquable que certaines obligations procèdent d'une éthique commune.

L'exemple le plus parlant est certainement le secret professionnel. En effet, celui-ci occupe une place centrale dans la déontologie et se décline dans de nombreuses professions. Ce secret s'impose aux journalistes, qui ont le devoir de « *garder le secret professionnel et de ne pas divulguer la source des informations obtenues confidentiellement* ». (Charte des devoirs professionnels des journalistes français de 1918 et Charte de Munich du 25 novembre 1971) ou encore aux avocats.

Sur ce point, un avocat convoqué comme témoin dans une affaire qu'il a eu à connaître dans l'exercice de ses fonctions, peut refuser de témoigner, et ainsi, par exemple, décider de ne révéler que des événements favorables à son client. La Cour de cassation a en effet rappelé par un arrêt du 24 mai 1962 que le secret de l'avocat est inviolable et que cette obligation absolue est d'ordre public.

Le secret est également très prégnant dans le monde médical puisqu'il s'agit d'un devoir pour tous les professionnels de la santé. A ce titre, celui-ci est imposé par le Serment d'Hippocrate pour les médecins, ou encore, par le Serment de Galien pour les pharmaciens. Cette obligation était également sanctionnée pénalement par l'ancien Code pénal « *pour les médecins, chirurgiens, et autres officiers de santé, pharmaciens, sages-femmes...* ». A cet égard, le « nouveau » Code Pénal de 1992 a opéré un élargissement de la notion, puisqu'il dispose désormais que « *la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état soit par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire* » est sanctionnée pénalement. Ceci témoigne d'une évolution remarquable : nous sommes passés d'une règle « simplement éthique », à une « obligation déontologique », devenue in fine une « obligation légale » sanctionnée pénalement.

Ces codes déontologiques n'épargnent aucune profession, et notamment l'obligation relative au secret, puisque celle-ci est également présente dans le code déontologique de la police nationale. Nous remarquerons que de nombreuses autres obligations incombent au fonctionnaire de police, puisqu'il doit être « *loyal envers les institutions républicaines. Il est intègre et impartial ; il ne se départit de sa dignité en aucune circonstance.* »

Au-delà de la classique obligation qu'est le secret professionnel, il convient de garder à l'esprit que les déontologies des médecins et des avocats intègrent des notions à vocation profondément humanistes et sociales puisque ces deux types de professionnels ont des obligations envers les personnes les plus fragiles. Ainsi le médecin doit « *donner (ses) soins à l'indigent et à quiconque (qui lui) demandera. (le médecin) ne doit pas se laisser influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire* » selon son serment. L'activité de l'avocat, bien que qualifiée de « business services » par Bruxelles, reste en France une activité d'un genre spécial, puisque l'avocat doit prêter son concours aux plus démunis, et au-delà de cette obligation prendre en compte la fortune du client pour la fixation de ses honoraires. Ce rôle social procède non seulement de la déontologie, mais également d'une certaine éthique prônée par ces professionnels, au-delà des seules exigences juridiques.

Si l'éthique nous apparaît atteindre son apogée lorsqu'elle se concrétise par des obligations juridiques, celle-ci présente, indépendamment de tout phénomène juridique, une indéniable utilité économique.

## **II. L'AMBIVALENTE UTILITE ECONOMIQUE DE L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE**

---

L'éthique, souvent considérée comme une entrave par le monde des affaires a du mal à exister dans un monde commandé par le profit (A). Cependant, la valorisation de l'éthique comme argument marketing est aujourd'hui une réalité et peut apparaître paradoxale (B).

### **A. L'éthique, une existence difficile dans le monde des affaires**

Le scandale financier d'Enron a récemment témoigné des dangers résultant d'un manque d'éthique professionnelle. Ainsi, le monde a pu découvrir que l'appât du gain, sans être limité par un certain nombre de devoirs incombant aux professionnels, peut s'avérer extrêmement dangereux.

Une prise de conscience collective suite à la crise économique devrait conduire à une meilleure responsabilisation sociale des entreprises, car si l'éthique est d'abord un devoir

envers soi-même, elle traduit également l'idée de responsabiliser les professionnels vis-à-vis de la société.

L'éthique a été introduite très tôt dans le monde des affaires, par les chrétiens avec les bonnes œuvres, actes éthiques salvateurs, et par les protestants, pour lesquels le profit n'est pas exclusif de la vertu. Selon Guillaume Zorgbibe, « *l'éthique est soit un ordre supérieur encadrant l'activité économique, soit une modalité même de cette activité* » (Guillaume Zorgbibe, *Programme de recherches L'Europe économique*). Ainsi, pour les chrétiens, l'éthique permet de limiter les abus engendrés par le monde capitaliste, et pour les protestants, ces deux notions, loin d'être contradictoires, agissent de concert et sont mêmes complémentaires.

L'éthique des affaires prend véritablement son essor dans les années soixante aux Etats-Unis, en étudiant les devoirs et obligations des hommes évoluant dans la sphère économique et commerciale. Il est particulièrement intéressant d'observer que de nos jours, des écoles de gestion dispensent des cours d'éthique dans de nombreux pays, particulièrement aux Etats-Unis. Jean Pasquero, Professeur de l'Université du Québec à Montréal, souligne sur ce point que « *tout semble indiquer que l'intérêt pour l'éthique des affaires n'est pas une mode sans lendemain. (...) Jadis limité à une réflexion marginale sur le rôle de l'entreprise dans la société, le questionnement éthique interpelle aujourd'hui la pratique concrète de toutes les fonctions de gestion, et place chaque décideur devant sa conscience d'humain autonome et censément responsable* » (*Ethique et entreprises : le point de vue américain*, Jean Pasquero).

Pour autant, on ne peut nier que la culture du profit est toujours aussi virulente. Passant outre toute forme de règles morales, les entreprises ont des marges de manœuvres substantielles puisque le droit leur permet de larges écarts de conduite. Nos démocraties libérales, non interventionnistes, ont bien sûr réglementé de nombreux domaines dans des limites néanmoins circonscrites. En effet, pour ne pas entraver la compétitivité des entreprises face à la concurrence mondiale, le droit ne s'intéresse guère à l'éthique. Ainsi, pour ne pas générer des distorsions de concurrence et ne pas favoriser celles qui n'ont pas voulu s'embarasser d'une quelconque pointe de moralité, l'éthique doit être considérée par tous, de la même manière. Face à ce constat, nous ne pouvons que regretter les lacunes de nos systèmes et nous rendre compte que, particulièrement dans le monde des affaires, toute forme de devoir qui n'est pas sanctionné par le droit n'a qu'une effectivité relative.

## **B. L'éthique, un argument marketing dans un univers concurrentiel**

Une solution est peut être née de ce paradoxe, et un véritable marché de l'éthique a vu le jour, pour une meilleure légitimité des entreprises devant les consommateurs. Ceux-ci peuvent désormais voter pour celle des sociétés qui leur paraît la plus citoyenne et respecter leurs propres valeurs.

Ainsi, au-delà du profit, l'entreprise se voit alors affublée d'une responsabilité envers la société, dont les fautes seront aussitôt dénoncées par les médias. L'argent, au service de la vertu, a conduit de nombreuses entreprises à investir par exemple dans la réhabilitation de certains quartiers, d'autres de réinsérer les plus démunis dans le monde professionnel, et d'autres encore de faire participer aux bénéfices de l'entreprise leurs salariés, et ce, au-delà des obligations légales. Finalement, l'éthique est devenue plus qu'un principe de régulation, elle représente l'honneur de l'entreprise, sa responsabilité, et lui donnerait une personnalité voire une âme.

Ainsi, les entreprises commencent à défendre des valeurs, et cherchent à se définir un véritable rôle dans la société, et ce bien sûr dans l'idée d'accroître leur légitimité.

La morale est devenue un argument marketing. Si l'intention de faire le bien cache en réalité le noir dessein de générer du seul profit, le résultat est là. Les sociétés commercialisant des produits issus du commerce équitable en sont certainement le meilleur exemple. Il faut également applaudir la place déjà laissée à la protection de l'environnement sur les marchés financiers, qui, si elle a pour véritable source une stratégie commerciale, n'en protégera pas moins notre environnement dans l'avenir. La responsabilité environnementale devant les consommateurs, impliquant à la fois la prévention et l'obligation de réparation des dommages causés à l'environnement, a pris toute sa force grâce à la pratique du boycott par les consommateurs, particulièrement présente dans les pays anglo-saxons. Il consiste en le refus de consommer certains produits provenant d'une entreprise ne respectant pas certaines valeurs éthiques. Mobilisant en masse les consommateurs, ce geste citoyen est un mode de revendication sociale qui permet de faire évoluer progressivement les comportements des entreprises. Par exemple, pour s'habiller « éthique », certains ont déjà choisi de boycotter Nike, la marque rendue tristement célèbre par le travail des enfants.

Finalement, le respect par les entreprises de l'éthique n'est pas la seule préoccupation des consommateurs. Dans un contexte de crise économique, leur volonté légitime de faire des économies ne les conduit pas nécessairement à favoriser les entreprises qui ont fait un point d'honneur à respecter certaines règles éthiques. De la même manière, les entreprises ne peuvent s'intéresser à la morale que si leur prospérité le leur permet et, en cas de difficultés financières, leur unique but est de survivre sur les marchés concurrentiels, et quelques soient les pratiques immorales qu'elles devront mettre en œuvre.